

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 novembre 2017, à 19 heures, à laquelle étaient présents la mairesse Lina Lafrenière, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard, Manon Morin et les conseillers suivants : Patrick Morin et Mathieu Bellerive. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Fournier, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

Absence motivée : Monsieur Ghislain Brunet.

Assermentation des nouveaux élus. La mairesse et les conseillers ont été assermentés dans les délais requis par la loi.

1. Ouverture de la séance par la mairesse Lina Lafrenière.

2017-11-176

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulad et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et des séances extraordinaires du 5 octobre 2017 et 24 octobre 2017;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 379 532,20 \$;
 - Liste des salaires au montant de 79 676,66 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2017;
7. Rénovation bibliothèque – Réseau Biblio – Subvention FARR;
8. Carte de crédit Visa Affaires pour le directeur général et secrétaire-trésorier;
9. Adoption du nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2017;
10. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
11. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
12. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2018;
13. Signataires pour les effets bancaires;
14. Prix pour permis de coupe de bois de chauffage;
15. Augmentation de la marge de crédit pour l'agrandissement et rénovation au Centre Joachim-Tremblay (Subvention DEC-Canada);
16. Campagne de souscription 2017-2019 de la Fondation Docteur Jacques-Paradis;
17. Appui financier au projet CPCA « Une collation pour plus de concentration » de la Cité étudiante Polyno;

18. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018;
19. Plan régional des milieux humides et hydriques;
20. Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide;
21. Représentant au conseil d'établissement de l'école Dagenais;
22. Subvention pour l'amélioration du réseau routier – Dossier : 000258361 – 87058 (08) – 2017-03-30-43 au montant de 80 000 \$;
23. Avis de motion pour règlements de taxes 2018 :
 - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
 - b) Le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR ;
 - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;
 - d) Le tarif de déneigement;
 - e) Le tarif fixe;
 - f) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
 - g) La taxe d'affaires (valeur locative);
 - h) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
 - i) La taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac;
 - j) La taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
 - k) Le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2018;
24. Rapport des comités;
25. Questions diverses :
 - Annulation de la résolution 2017-10-168 concernant la lettre de félicitations à la compagnie 9326-2772 Québec inc. pour la coupe de bois;
26. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
27. Liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats;
28. Séance de travail du budget;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

Les points 21, 23e), 26 et 27 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2017-11-177

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 OCTOBRE 2017 ET 24 OCTOBRE 2017

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soient adoptés tels que présentés.

QUE : L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2017 est reportée à la prochaine séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-178

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 379 532,20 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 79 676,66 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

5. **Période de questions**

Monsieur Steven Rancourt et sa conjointe ainsi que madame Lucie Boisclair informent les membres du conseil qu'ils ont été inondés lors des pluies diluviennes du 5 août dernier et désirent avoir des informations concernant le fonctionnement du système de pompage. Le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle répond à leurs questions.

6. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2017**

Le directeur général par intérim donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2017.

2017-11-179

7. **RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE – RÉSEAU BIBLIO – SUBVENTION FARR**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic avise les responsables du Réseau Biblio de son intention de poursuivre la réalisation de son projet en immobilisation en matière d'aménagement de sa bibliothèque municipale du secteur Colombourg, laquelle est affiliée au Centre régional de services de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

QUE : L'estimation des travaux est d'environ 20 000 \$. Cette subvention représente 50 % des travaux, donc le montant qui sera assumé par la Ville sera d'environ 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-180

8. **CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QU' : Une carte de crédit Visa Affaires soit demandée au nom de Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, avec une limite de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-181

9. **ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en cours, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendra le mardi et qui débutera à 19 heures :

↳ 19 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2017-07-112 adoptée le 4 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-182

10. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le budget d'administration et les salaires annuels de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2018 totalisant un montant de 205 320 \$ soient acceptés.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

Opérations	:	134 879,00 \$
Salaires	:	15 367,09 \$
TOTAL	:	150 246,09 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-183

11. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le budget total de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2018 au montant de 148 895 \$ soit accepté.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic la quote-part suivante :

Opérations	:	75 526 \$
------------	---	-----------

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-184

12. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **19 heures** :

- ☞ 8 janvier (salle de Colombourg)
- ☞ 5 février
- ☞ 5 mars
- ☞ 3 avril (2 lundi de Pâques)
- ☞ 7 mai (salle de Colombourg)
- ☞ 4 juin
- ☞ 3 juillet (2 fête du Canada)
- ☞ 7 août
- ☞ 4 septembre (3 fête du Travail – salle de Colombourg)
- ☞ 1 octobre
- ☞ 5 novembre
- ☞ 10 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-185

13. SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 446790 de la Ville de Macamic :

- ↪ Lina Lafrenière, mairesse et;
- ↪ Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier ou;
- ↪ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ↪ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe ou;
- ↪ Myriam Audet, coordonnatrice en loisirs.

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio # 451308 de la Ville de Macamic;

- ↪ Lina Lafrenière, mairesse et;
- ↪ Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier ou;
- ↪ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale ou;
- ↪ Ginette Labbé, secrétaire-trésorière adjointe.

QUE : La secrétaire administrative, Jocelyne Laforest soit autorisée à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de 400 \$.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-186

14. PRIX POUR PERMIS DE COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic permet de délivrer des permis pour la coupe de bois de chauffage sur les lots épars de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le coût du permis est de cinq dollars (5 \$) pour une corde de 4 pieds par 8 pieds.
- Maximum de dix (10) cordes annuellement par numéro civique pour chaque permis.

- Le bois coupé devra être utilisé à des fins domestiques seulement et ne devra être vendu ou donné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

La mairesse, Lina Lafrenière et la conseillère Manon Morin quittent la séance pour le prochain point, car il pourrait y avoir conflit d'intérêts étant donné que la marge de crédit provient du Centre Financier aux entreprises et qu'elles travaillent à la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest.

2017-11-187

15. **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR L'AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY (SUBVENTION DEC-CANADA)**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à l'augmentation de la marge de crédit sur le folio 446790 pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Joachim-Tremblay.

QUE : Le montant de l'augmentation soit de 190 000 \$ passant ainsi la marge de crédit de 200 000 \$ à 390 000 \$.

QUE : Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Fournier ou l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic, les documents nécessaires à l'exécution de cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2017-11-188

16. **CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 2017 – 2019 DE LA FONDATION DOCTEUR JACQUES-PARADIS**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic soutient la Fondation Docteur-Jacques-Paradis dans sa campagne de souscription 2017-2019 et s'engage à contribuer pour une somme de 3 000 \$ répartie de la façon suivante :

2017 : 1 000 \$

Date : 1^{er} décembre 2017

2018 : 1 000 \$

Date : 1^{er} décembre 2018

2019 : 1 000 \$

Date : 1^{er} décembre 2019

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

2017-11-189 17. **APPUI FINANCIER AU PROJET CPCA « UNE COLLATION POUR PLUS DE CONCENTRATION » DE LA CITÉ ÉTUDIANTE POLYNO**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Considérant le nombre d'élèves touchés par ce projet, la Ville de Macamic verse un montant de 200 \$ à la Cité étudiante Polyno, pour leur projet de distribution de muffins et de jus durant l'année scolaire 2017-2018 à tous les élèves du secteur de l'adaptation scolaire de l'école.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

2017-11-190 18. **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018 au montant de 2 044,05 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

2017-11-191 19. **PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici deux (2) ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

CONSIDÉRANT la demande d'appui des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;

EN CONSÉQUENCE, proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et unanimement résolu:

- D'APPUYER la démarche des MRC;
- DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
- DE TRANSMETTRE cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

2017-11-192

20. **COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX AFFECTANT UN MILIEU HUMIDE**

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exception qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartiennent au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Macamic :

- a) DÉPLORE l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- b) DEMANDE au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;
- c) QU'une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

2017-11-193

22. **SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DOSSIER : 00025836-1 – 87058 (08) 2017-03-30-43 AU MONTANT DE 80 000 \$**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

- QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 80 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports.
- QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.
- QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2017-09-150 adoptée le 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

23. **Avis de motion pour règlements de taxes 2018**

2017-11-194

a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2018 selon le régime à taux variés.

- 2017-11-195** b) **LE TARIF DES ORDURES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DE LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2018.
- 2017-11-196** c) **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2018.
- 2017-11-197** d) **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2018.
- 2017-11-198** f) **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2018.
- 2017-11-199** g) **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2018.
- 2017-11-200** h) **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAINS POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrains pour les maisons mobiles 2018.
- 2017-11-201** i) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LE CHEMIN CEINTURE DU LAC**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le Chemin Ceinture du Lac 2018.

2017-11-202

j) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges 2018.

2017-11-203

k) **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2018**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2018.

24. **Rapport des comités**

Suzie Domingue et Patrick Morin font un rapport de leur comité respectif.

25. **Questions diverses**

2017-11-204

a) **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-10-168 CONCERNANT LA LETTRE DE FÉLICITATIONS À LA COMPAGNIE 9326-2772 QUÉBEC INC. POUR LA COUPE DE BOIS**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La résolution No 2017-10-168 concernant la lettre de félicitations qui devait être envoyée à la compagnie 9326-2772 Québec inc., pour le respect de la bande lors de la coupe de sa plantation soit annulée étant donné qu'après l'adoption de cette résolution il y eut d'autres coupes de bois qui ne respectaient pas les saines pratiques forestières.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers.

26. **Séance de travail du budget**

Il y aura une séance de travail du budget le 4 décembre 2017 à 17 h 30.

27. **Période de questions**

Monsieur Léopold Roy demande aux membres du conseil que lors de la préparation du budget 2018 d'accorder des montants pour réparer certains trottoirs afin de réduire la quantité d'eau qui s'accumule entre la fin du trottoir et la rue.

Madame Lucie Boisclair demande si en cas de pluie diluvienne il y aurait encore des inondations comme cette année. Monsieur Guillaume Ratelle précise que différents facteurs peuvent être la source d'infiltration d'eau dans les sous-sols et que des mesures de protection, comme les « clapets antiretour » et l'entretien des drains français, doivent être mises en place par les propriétaires.

2017-11-205

28. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 15.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Joelle Rancourt
Adjointe à la direction générale
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière, mairesse